

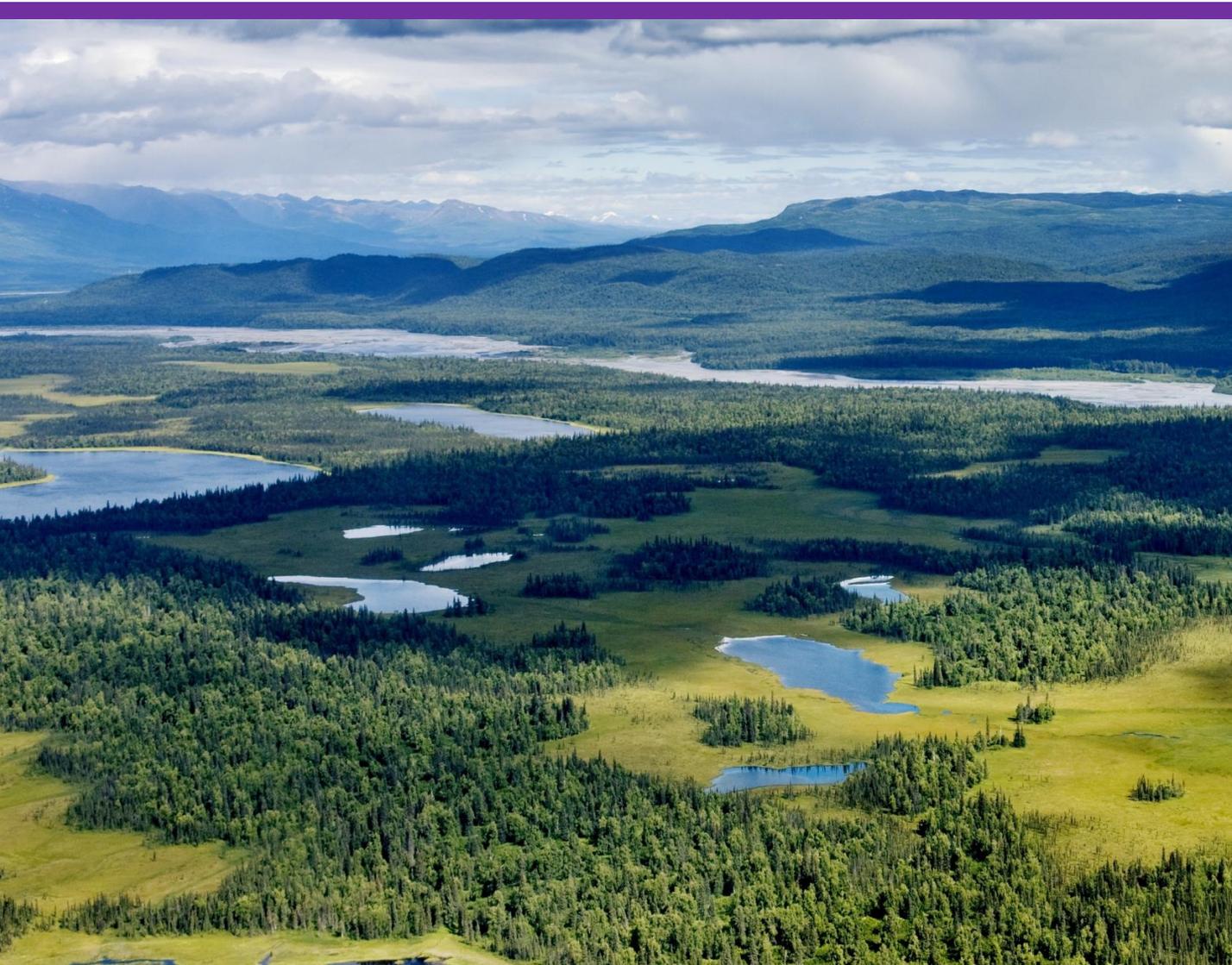
Loi Énergie-Climat Article 29

Rapport Société de Gestion du Portefeuille Ossiam

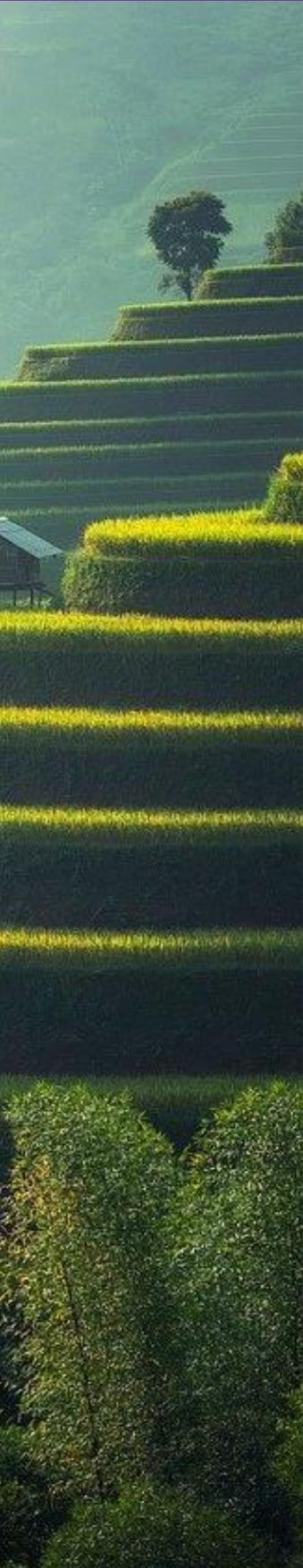


Table des Matières

1. Démarche générale de l'entité (p3)
2. Moyens internes déployés par l'entité (p8)
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité (p12)
4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs (p14)
5. Information relative à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles – Rapport 2023 (p22)
6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris (p25)
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (p31)
8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques (p35)
9. Plan d'action Ossiam 2023 (p47)



1. Démarche générale de l'entité



Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

La démarche générale d'Ossiam sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) est axée sur trois piliers :

Transparence :

La philosophie d'investissement d'Ossiam repose sur des critères transparents, vérifiables et disponibles publiquement sur son site internet. Chaque politique d'investissement détaillant les objectifs poursuivis par Ossiam ainsi que les standards et les processus mis en œuvre afin de les atteindre est disponible sur le site internet de la société.

Mesurabilité :

Ossiam investit dans les actifs financiers pour le compte de ses investisseurs sur la base de métriques quantitatives et d'objectifs mesurables. Le rôle des données extra-financières (ESG, émissions carbone, etc.) est donc central dans notre démarche. Pour que la démarche responsable soit significative et efficace, elle doit être intégrée, structurellement, à la stratégie d'investissement, en cohérence avec notre stratégie d'investissement systématique et fondée sur des règles et des données objectives. Pour renforcer et faciliter la mesurabilité des choix des investissements responsables implémentés par Ossiam dans ses fonds, la société s'est engagée dans plusieurs démarches qui visent à une plus grande transparence et disponibilité de ces données pour les acteurs financiers.

1. Démarche générale de l'entité

Engagement :

L'investissement responsable peut contribuer à l'amélioration de la stabilité économique et des marchés financiers à long terme, en orientant le capital vers des activités qui ont des impacts sociaux, gouvernance et environnementaux positifs, qui doit être accompagné d'une activité d'engagement pour inciter et soutenir la transformation des entreprises dans lesquelles Ossiam investit.

Détails supplémentaires de la démarche sont accessible sur la [politique d'investisseur responsable](#).

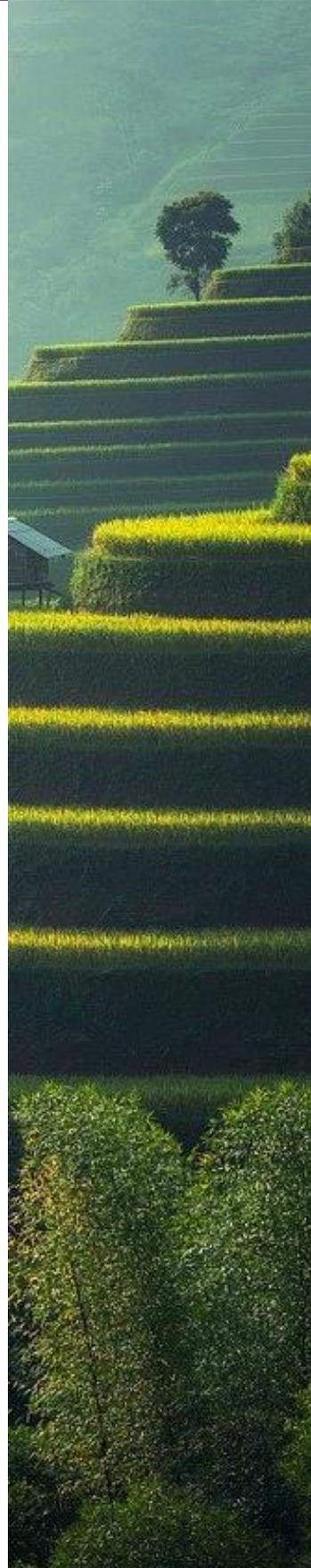
Critères E, S, et G

Ossiam prise en compte les principaux critères ESG suivants :

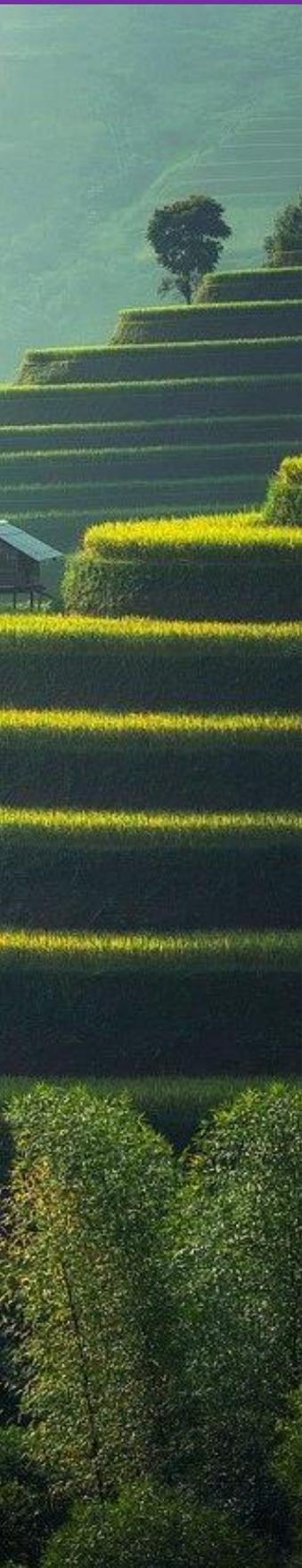
- Ratings ESG
- Controverses
- Secteurs controverses
- Pacte mondial de la ONU
- Armement controversé
- Emissions à gaz effet de serre
- Mix énergétiques
- Risque physique
- Alignement scénario climatique
- Score de température
- Objectifs Développement Durable de l'ONU
- Empreinte biodiversité
- Utilisation de l'eau
- Indicateurs gouvernance

Produit financiers concernés

Ossiam a des produits financiers, en actions et en dette souveraine, qui intègrent des critères ESG pour atteindre des objectifs extra-financiers, appréhender les risques ESG et saisir les opportunités d'investissements. En plus, tous les investissements en actions suivent la politique d'engagement et votes d'Ossiam qui prennent en compte des critères ESG.



1. Démarche générale de l'entité



Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs affiliés cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux sociaux, et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

Ossiam est transparent vis-à-vis des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG dans ses politiques et stratégies d'investissement.

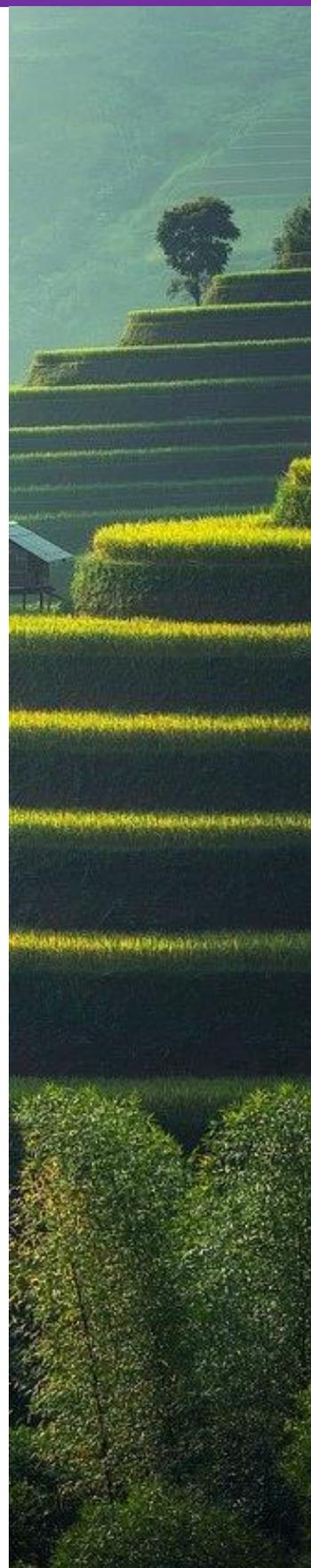
Ossiam met à disposition les informations ESG dans la documentation contractuelle, dans les diverses politiques, dans la documentation réglementaire, et dans la documentation commerciale. Ces documents sont accessibles sur le site web Ossiam (www.ossiam.com). La documentation contractuelle et réglementaire est mise à jour lors des modifications des critères ESG utilisés par Ossiam, tandis que la documentation commerciale relative aux informations ESG est mise à jour de manière trimestrielle.

La documentation commerciale peut être transmise aux parties prenantes à leur demande. Le cas échéant, la documentation est transmise par la voie de communication souhaitée.

Liste des produits articles 8 et 9, la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

1. Démarche générale de l'entité

Fonds	AUM EUR 31/12/2022	Pourcentage encours total	Classification SFDR
Ossiam Governance for Climate	14 132 663,33 €	0,2%	9
Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF	34 248 694,70 €	0,4%	9
FGV ACTIONS NORTH AMERICA LM B	161 595 482,73 €	2,1%	8
Ossiam ESG Shiller Barclays CAPE® Europe Sector UCITS ETF	55 997 614,48 €	0,7%	8
Ossiam Bloomberg Japan PAB NR	104 382 410,39 €	1,3%	8
OSSIAM ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS ETF	894 478 426,39 €	11,5%	8
Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF	123 500 274,30 €	1,6%	8
Ossiam US Minimum Variance ESG NR	129 530 769,82 €	1,7%	8
Ossiam Bloomberg Canada PAB UCITS ETF	86 608 852,91 €	1,1%	8
Ossiam Bloomberg USA PAB UCITS ETF	163 350 374,08 €	2,1%	8
Ossiam World ESG Machine Learning UCITS ETF	31 898 230,85 €	0,4%	8
Ossiam ESG Opportunity Fund	20 906 850,31 €	0,3%	8
Ossiam Stoxx® Europe 600 ESG Equal Weight NR	237 863 014,43 €	3,1%	8
Ossiam Europe ESG Machine Learning	184 696 138,68 €	2,4%	8
Ossiam Bloomberg Eurozone PAB NR	122 470 599,62 €	1,6%	8
Ossiam Euro Government Bonds 3-5Y Carbon Reduction	153 539 993,89 €	2,0%	8
Ossiam Bloomberg Europe ex Eurozone PAB NR	83 849 162,43 €	1,1%	8
Ossiam Bloomberg Asia Pacific ex Japan PAB NR	120 167 665,19 €	1,5%	8
Barclays Quantic Global E NR	43 967 575,61 €	0,6%	8
Encours Totaux	7 761 187 397,49 €	100%	



1. Démarche générale de l'entité

Adhésion de l'entité ou certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.



Ossiam est signataire des PRI, la principale initiative mondiale sur l'investissement responsable, soutenue par les Nations Unies.



Ossiam est membre de l'Association Française de la Gestion Financière. L'AFG est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille (SGP), entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers, acteurs du métier de la gestion d'actifs (individualisée sous mandat ou collective).



Ossiam soutient publiquement le groupe de travail du Conseil de Stabilité Financière sur les divulgations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures - TCFD).



Ossiam est membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), un réseau d'investisseurs mondiaux qui cherchent à sensibiliser les entreprises et la société sur les risques et les opportunités ESG dans le cadre de l'élevage intensif et la protéine animale.



Ossiam est membre du « Business @ Biodiversity » et soutient leur engagement « Finance for Biodiversity pledge ». L'objectif de cet engagement collectif est de faire de la biodiversité une question essentielle pour le secteur financier. Dans le cadre de cette adhésion, Ossiam s'engage à évaluer son impact sur la biodiversité et à rendre compte de l'impact sur la biodiversité liée à ses investissements.



Ossiam est membre du « Carbon Disclosure Project (CDP) », une organisation internationale à but non lucratif, qui aide les entreprises et les villes à rendre public leur impact environnemental, en standardisant la mesure de reporting des risques et impacts. En tant que membre, Ossiam s'engage à soutenir la campagne du CDP "disclosure," "non-disclosure," et les démarches auprès des entreprises pour les inciter à respecter les "Science-Based Targets."



Ossiam a certifié des produits financiers avec le Label ISR. Ce label certifie les produits financiers gérés par une démarche visant à appliquer l'investissement les principes de développement durable.

2. Moyens internes déployés par l'entité

Descriptions des ressources financières humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus pas l'entité.

Ossiam considère que l'ESG est un sujet transversal qui touche toute notre organisation. Par conséquent, les équipes d'Ossiam jouent plusieurs rôles dans l'intégration des critères ESG sur la stratégie d'investissement.

Equipe	Rôle
IR & RSE	L'équipe fournit, pilote, et soutient la mise en œuvre de toutes les questions relatives à l'investissement responsable. Elle joue également un rôle important dans la formation des autres équipes.
Recherche et gestion	L'équipe définit et structure les programmes des recherches sur toute thématique ESG et d'investissement responsable. Les programmes sont ensuite transformés en solutions d'investissement et mis en œuvre dans nos fonds.
Développement commercial	L'équipe s'engage proactivement auprès des clients et des distributeurs sur les questions d'investissement responsable, en identifiant avec eux les solutions d'investissement durable les plus adaptées à leurs besoins, objectifs et contraintes, notamment en matière de politique ISR et de politique d'engagement de vote sur mesure.
Middle office, risque et compliance	Chacune dans son rôle, les équipes s'assurent de la conformité et du bon respect des politiques d'investissement de nos fonds, avec un focus particulier sur les fonds ISR visés par ce Code et pour lesquels les contrôles financiers sont complétés par les contrôles spécifiques sur la bonne application des politiques ISR.
Juridique	L'équipe joue un rôle clé dans l'analyse et l'application de la réglementation sur l'ensemble des sujets ISR liés aux activités de la société.



2. Moyens internes déployés par l'entité

L'équipe IR & RSE d'Ossiam est composée de 3 employés à temps plein, ce qui représente 6,9% de l'ensemble des employés à temps plein d'Ossiam.

Conformément à la réglementation française sur la mixité au niveau exécutif et décisionnel dans les entités de gestion d'actifs (Loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite « loi Rixain »), Ossiam s'engage, au gré de son évolution et des changements de personnel à améliorer l'équilibre de représentation des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Dans l'équipe de gestion, 6 personnes sont habilitées à passer des ordres de gestion. Parmi ces 6 personnes, 1 femme était habilitée à passer des ordres, soit 16,7%, à comparer à 18,6% de femmes au sein de l'effectif total.

Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG

Ressources financières dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Montants en € des budgets dédiés - 2022	670 494€
Encours totaux moyen (€) - 2022	14 835 656€
Pourcentage de budget stratégie ESG par rapport aux encours	4,5%

Ressources financières dédiés au déploiement de la stratégie ESG

Catégories	Montant	Pourcentage
Prestataires externes	18 257€	0,1%
Fournisseurs de données	378 852€	2,6%
R&D	0€	0%
Autres	272 685€	1,8%



2. Moyens internes déployés par l'entité



Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Formations RSE du personnel

Le personnel d'Ossiam a eu accès aux formations suivantes :

Formation Fresque du Climat :

Atelier qui présente le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques..

Formation 2 Tonnes :

Atelier qui présente les enjeux à confronter pour limiter le changement climatique et pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Formation EU Taxonomy :

Présentation du cadre réglementaire, des perspectives en matière de données pour les entreprises publiques, des limites et des prochaines étapes de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie.

Formation SFDR – RTS :

Présentation du cadre réglementaire, des impacts sur l'entreprise et des étapes de mise en œuvre.

Formations individuelles

Ossiam soutient la formation individuelle des employés sur les principaux sujets de durabilité. Par exemple, au cours de 2022, les collaborateurs du marketing et de l'ESG ont suivi des formations pour l'animation d'ateliers en développement durable.

2. Moyens internes déployés par l'entité

Communication

En 2022, Ossiam a réorganisé son site web pour être conforme à la réglementation SFDR. De plus, Ossiam a commencé à produire et transmettre l'European ESG Template (EET), un fichier qui rassemble un large éventail de caractéristiques ESG de ses produits financiers.

Développement de fonds ou mandats, ou autres services ESG

En 2022, Ossiam a intégré les critères ESG dans de nouveaux produits financiers et a sélectionné un indice de référence pour y inclure ces caractéristiques environnementales et sociales :

Lancement de la stratégie de Governance for Climate: Le produit financier est classifié comme article 9 et a un objectif d'investissement durable. En particulier, la stratégie cherche à délivrer la performance d'actions selon la qualité et la durabilité de leur modèle économique, notamment au regard d'objectifs environnementaux de réduction des émissions carbone.

Lancement de la gamme de produits Paris Aligned Benchmark : Six produits financiers ont été lancés avec l'objectif de suivre des indices « Paris Aligned Benchmark », indices de référence qui suivent un cadre réglementaire pour atteindre dans l'ensemble du portefeuille, les niveaux de réductions en émissions requises pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. La gamme des produits est classifiée en article 8, mais vise à évoluer en classification article 9 au cours de l'année 2023.

Lancement de la stratégie ESG Opportunity : Le produit financier est classifié comme article 8. Les titres composant le portefeuille ont été sélectionnés conformément à une politique d'exclusion et après avoir été classifié « Outlook positive » par un processus automatique « Machine Learning ».

Sélection d'indice de référence en ESG. Ossiam Stoxx® Europe 600 ESG Equal Weight NR a connu un changement de son indice de référence pour un indice qui considère des caractéristiques environnementales et sociales.

Certificats ISR: Ossiam a renouvelé le certificat d'un produit financier avec le label ISR. En 2022, le fonds Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE® US Sector UCITS ETF a obtenu le label ISR du gouvernement français suivant la version deux du référentiel. La démarche d'Ossiam d'utiliser les certificats ISR reflète notre volonté d'adopter les pratiques actuelles d'investissement responsable. Par contre, Ossiam a décidé de ne pas renouveler le certificat de labellisation des trois fonds, Ossiam World ESG Machine Learning USCITS ETF, Ossiam US minimum variance ESG NR UCITS ETF et Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF.



3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité



Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière ESG

Les instances de gouvernance d'Ossiam sont le Directoire, comprenant le Président du Directoire et le Directeur Général, et le Conseil de Surveillance composé de trois membres.

Les membres du Directoire ont des expériences dans les sujets ESG. Notamment, ils étaient impliqués dans la formulation, la mise en place, et le suivi de la stratégie ESG de la société. Depuis 2016, le Président et le Directeur Général ont travaillé pour faire de l'investissement responsable un sésame d'identité chez Ossiam.

En 2022, le Président s'est impliqué dans le lancement des stratégies d'investissement ESG, l'intégration des données ESG, la mise à jour des politiques ESG, et la participation à des panels de discussion sur l'investissement responsable. Par ailleurs, le Directeur Général s'est impliqué dans le lancement des stratégies d'investissement ESG, la mise à jour des politiques en ESG et la surveillance de la mise en conformité des exigences réglementaires et de communication en matière d'ESG.

Au 31/12/2022, le conseil de surveillance de l'entité n'avait pas d'exigence de connaissances ou compétences en ESG vis-à-vis de ses membres.

Natixis Investment Managers, actionnaire majoritaire d'Ossiam et représenté au conseil de surveillance, a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers y compris Ossiam, de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

La stratégie ESG est supervisée par le comité ESG d'Ossiam. Le comité est présidé par le Président d'Ossiam et comprend, entre autres, le Directeur Général et les directeurs d'autres départements.

Depuis 2022, le conseil de surveillance a commencé à revoir la section ESG incluse dans les rapports annuels de l'entreprise pour les fonds classifiés comme article 8 et article 9.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité



Politique de rémunération

La performance de l'équipe de gestion des investissements d'Ossiam est mesurée à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs, qui incluent les risques de durabilité.

Ainsi, en cas de matérialisation d'un risque majeur de durabilité, c'est-à-dire la survenance d'un événement ou d'une condition environnementale, sociale ou de gouvernance ayant un impact négatif significatif et à long terme sur la valeur des fonds ou des mandats gérés par Ossiam, le montant global de la rémunération variable peut être réduit, potentiellement même à néant.

Critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

Au 31/12/2022, l'intégration des critères ESG ne fait pas partie dans le règlement du conseil de surveillance d'Ossiam.

4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



Périmètres des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement d'Ossiam vise à couvrir la plupart des actifs gérés. Ossiam se concentre sur les engagements dans la classe d'actifs actions, qui représentent plus de 80% des actifs sous gestion. Pour toutes les stratégies d'investissement en actions, Ossiam s'engage via une plateforme d'engagement collectif grâce à un partenaire spécialisé qui examine les violations des normes internationales. Ossiam participe également à des engagements collectifs sur des thèmes de durabilité pris en compte par ses stratégies. Ossiam s'engage également directement ou participe à des engagements collectifs sur des thèmes, y compris ceux liés aux « Principes Adverse Impact indicators » (PAI ,) que nous jugeons essentiels pour les parties prenantes d'Ossiam et qui sont sous-représentés dans les efforts de l'industrie. L'objectif ici est de mener des engagements pluriannuels avec des entreprises sélectionnées pour mettre en lumière si et comment un PAI naissant mais important, tel que la biodiversité, peut être pertinent pour la résilience et la prospérité des entreprises investies, des investisseurs et de la société. Ces engagements sont prépondérants pour les titres qui composent les stratégies d'investissement des produits classés article 9 selon le règlement SFDR.

Les directives de vote d'Ossiam sont conçues pour nous assurer que nous remplissons nos obligations en matière de vote par procuration. Cela comprend l'obligation de voter d'une manière conforme à une gouvernance d'entreprise saine et à une citoyenneté d'entreprise responsable. Ces directives de vote couvrent un large éventail de questions, notamment l'élection des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la gestion des risques, la ratification des auditeurs et les droits des actionnaires minoritaires. En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenu par les Nations Unies, nous pensons que les entreprises qui gèrent leur activité de manière responsable et appliquent des normes strictes de gouvernance d'entreprise offrent de meilleurs rendements à long terme aux actionnaires. Par conséquent, en plus des questions de gouvernance, ces lignes directrices de vote concernent aussi des questions de citoyenneté d'entreprise, qui peuvent avoir un impact direct sur la performance financière, et les intérêts d'autres parties prenantes, y compris le risque climatique, la diversité et la sécurité de l'emploi.

4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

La politique de vote reprend les recommandations des principes mondiaux de gouvernance d'entreprise de l'International Corporate Governance Network (ICGN). Elle reflète l'engagement d'Ossiam envers les PRI et d'autres directives de meilleures pratiques nationales et internationales. Nous appliquons les meilleures pratiques françaises lorsqu'elles sont appropriées, mais nous le faisons de manière réfléchie, en respectant les différentes cultures et approches des pays dans lesquels nous votons.

Comme indiqué dans notre politique d'investissement responsable, Ossiam effectue des votes par procuration dans le monde entier, là où c'est possible, pour tous les titres de nos fonds d'actions. La politique de vote est une combinaison personnalisée des recommandations les plus ambitieuses de notre fournisseur de vote par procuration, ce qui nous permet d'intégrer les meilleures pratiques de gouvernance, et d'évaluer la politique et les actions des entreprises sur les facteurs de durabilité, notamment le climat.

La publication par Ossiam de sa politique et de ses résultats de vote contribue à notre volonté de transparence.

En 2022, Ossiam a pris part à 633 activités d'engagement avec des entreprises de son portefeuille d'investissement. Les activités d'engagement d'Ossiam se composent d'engagements directs et d'engagements collaboratifs. 93,2% des activités d'engagement ont porté sur des sujets environnementaux, 5,6 % des activités d'engagement portaient sur des aspects sociaux et 1,2% sur des aspects de gouvernance

Catégorie	France	Europe	Amérique du Nord	Japon	Reste du Monde
Environnemental	14	97	200	44	238
Social	1	7	19	1	8
Gouvernance	0	2	2	1	3
Total	15	106	221	46	249



4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



En 2022, Ossiam a participé aux campagnes d'engagement suivantes :

Controverses

Ossiam a agi via la plateforme d'engagement collaboratif ISS sur la thématique des controverses. Ces engagements ont pour objectif de s'assurer que les sociétés impliquées dans des incidents ESG ont mis en place un processus d'actions correctives et préventives. Les engagements sont conclus une fois que l'entreprise a établi des mesures d'amélioration ou si les autorités compétentes dégagent la société de sa responsabilité dans l'incident.

Catégorie	Engagements	Engagements conclus
Environnement	13	26
Droits du travail	16	34
Droits de l'homme	8	14
Corruption	2	15
Thèmes diverses	7	14

FAIRR

Ossiam a soutenu et a participé aux trois initiatives d'engagement proposées par l'ONG FAIRR dans l'industrie agroalimentaire

- **Sustainable Proteins (protéine durable)** : Cette initiative encourage les entreprises alimentaires mondiales à passer d'un portefeuille de produits dépendant des protéines d'origine animale à un portefeuille de protéines durable et diversifié. La diversification des protéines réduit l'exposition au risque et l'impact de la chaîne d'approvisionnement en protéines, qui exige beaucoup de ressources.

Catégorie	Engagements
Environnement	20

4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

- **Sustainable Aquaculture (pisciculture durable)** : Cette initiative encourage les plus grands producteurs de saumon à diversifier leurs sources d'approvisionnement alimentaire afin de mieux gérer le risque ESG lié à l'utilisation de farine et d'huile de poisson (FMFO) provenant de poissons fourragers sauvages et de soja. On estime que l'utilisation de poissons fourragers sauvages a atteint sa limite naturelle et le remplacement de l'alimentation par du soja expose les producteurs à un risque de déforestation et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Catégorie	Engagements
Environnement	8

- **Working Conditions in Global Meat Supply Chain (conditions de travail dans la chaîne globale de production de la viande)**: Cette initiative encourage les plus grands producteurs mondiaux de protéine animale à mettre en œuvre des changements à long terme dans la gestion du travail.

Catégorie	Engagements
Social	5

- **Animal Pharma & Antimicrobial resistance** : Cette initiative d'engagement collaboratif vise les entreprises pharmaceutiques animales. Son objectif est d'assurer une gestion efficace de la résistance antimicrobienne qui résulte de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage.

Catégorie	Engagements
Social	1

- **Biodiversity engagement on waste and pollution** : Cette initiative est menée en collaboration avec des producteurs de poulets et de porcs et des fabricants d'engrais. L'objectif de cette initiative est de comprendre les risques pour la biodiversité, le climat et la société découlant d'une mauvaise gestion du fumier à tous les niveaux de la chaîne.

Catégorie	Engagements
Environnemental	4

Ossiam poursuivra sa participation aux initiatives du FAIRR en 2023.



4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



CDP

Ossiam a participé à deux campagnes d'engagement organisé par CDP.

- **Science Based Targets** : L'initiative d'engagement phase 2022, conduite par CDP, encourage les entreprises à fixer un objectif scientifique (Science-Based Target) en termes d'émissions. L'adoption de SBT établit une feuille de route permettant à l'entreprise d'aligner ses émissions sur une augmentation globale de la température limitée à 1,5°C. Cette campagne d'engagement cible 1276 entreprises soit environ 35 % de l'indice MSCI ACWI.

Catégorie	Engagements
Environnement	1 276

- **Non disclosure campaign** : est une campagne annuelle menée en collaboration avec des entreprises de tous les secteurs, afin de les encourager à divulguer leurs données de performance environnementale au moyen des questionnaires du CDP sur le climat, les forêts et l'eau.

Catégorie	Engagements
Environnement	1 148

Ossiam a participé à deux campagnes d'engagement organisé par CDP.

Ossiam-Proxinvest

Ossiam s'est associé avec ce cabinet de conseil pour lancer une campagne d'engagement sur la biodiversité avec les sociétés du secteur de l'alimentation présentes dans le portefeuille de la stratégie d'investissement Food for Biodiversity. Deux thématiques ont été explorées dans la première phase d'engagement, la nutrition et la rémunération liée à la biodiversité.

Catégorie	Engagements
Environnement & social	36

4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Ossiam est transparent sur la mise en œuvre de sa stratégie d'engagement dans les « Stewardship reports » qui sont disponibles sur le site web Ossiam (<https://www.ossiam.com/FR/esg>).

Bilan de la politique de vote

Ossiam exerce les droits de vote liés à ses investissements depuis 2016. En 2022, nous avons effectué une mise à jour de notre politique de vote pour prendre en compte les meilleures pratiques de gouvernance, ainsi que la politique et les actions des entreprises sur les facteurs de durabilité, notamment le climat. La politique s'applique à tous les titres de nos fonds actions ; toutefois, il ne nous est parfois pas possible d'exercer nos droits de vote pour des raisons techniques, par exemple la nécessité dans certaines juridictions d'enregistrer et de mobiliser les titres autour de l'assemblée générale.

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Nombre des réunions votables	1 101	
Nombre des réunions votées	1 009	91.6%
Nombre de réunions avec au moins 1 vote Contre ou Abstention	443	40.2%



4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Instruction de vote	Abstention	Contre	Pas de vote	Pour	Un an*	Retenu**	Blanc
Management							
Audit related		27	96	843			4
Capitalization		51	105	1 053			1
Company Articles	1	15	47	273			0
Compensation		275	279	1 454	8		3
Director Election		381	522	6 608		109	44
Director Related		42	596	675			25
Environmental and Social				18			0
Environmental			1	4			0
Miscellaneous		10	6	18			48
Mutual Funds				2			0
No Research				17			3
Non-Routine Business		9	2	101			20
Routine Business	1	25	389	1 013			552
Social			1	65			0
Strategic Transactions		7	7	73			1
Takeover Related		3		139			0
Shareholder							
Audit Related		2		7			0
Company Articles		3	1	1			0
Compensation		4	1	19			0
Corporate Governance		8	1	65			0
Director Election		10	27	18		8	0
Director Related		10	1	58			0
Environmental & Social		13	1	14			0
Environmental			5	61			0
Miscellaneous		6	22	8			1
Non-Routine Business		1		4			0
Routine Business		3					0
Social		18	7	159			1
Total	2	923	2 117	12 770	8	117	703

* Un An : périodicité souhaitée pour un vote sur la politique de rémunération

** Retenu : vote contre l'élection d'un membre du conseil d'administration aux USA

4. Politique d'engagement / stratégie d'engagement auprès des émetteurs



Pour trouver plus des informations relatives à la politique des votes et son application, vous pouvez consulter notre site web Ossiam (<https://www.ossiam.com/FR/esg>)

Désengagement sectoriel

Les décisions en matière de stratégie d'investissement suivent la politique d'investissement de chaque produit financier. Chaque produit a son objectif d'investissement, décrite dans leur documentation précontractuelle, qui est réussite grâce à la mise en place des normes systématiques customisés sur seuils financiers ou extra-financiers. En conséquence, le désengagement sectoriel est sujet à la stratégie d'investissement des produits financiers et Ossiam n'a pas un politique à niveau organisationnel.

Les secteurs qui font l'objet d'exclusion pour au moins une stratégie d'investissement sont :

- Armement controversé
- Charbon
- Hydrocarbures controversés
 - Hydrocarbures issus de sables bitumineux
 - Hydrocarbures provenant de l'Arctique
- Tabac
- Huile de palme

Ossiam exclut le secteur de l'armement controversé pour ses fonds d'actions classés comme articles 8 et 9 au regard du règlement SFDR.

5. Information relative à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles – Rapport 2023

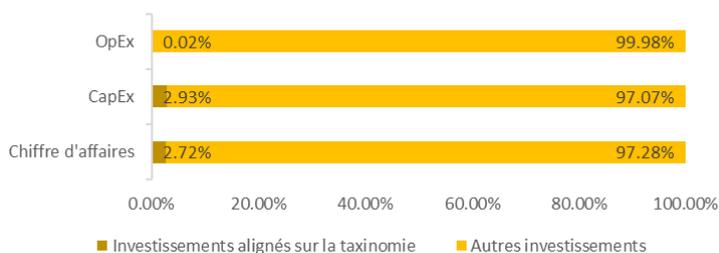
Taxinomie

Les montants investis en 2022 dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

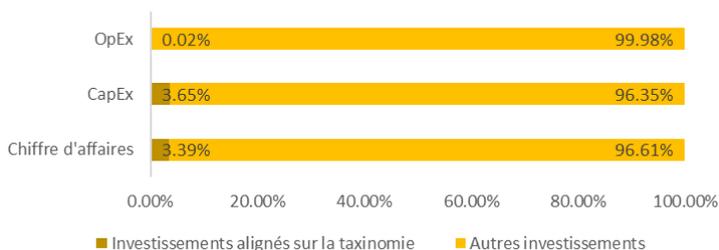
Catégorie	Montant
Chiffre d'affaires, obligations	159 644 139 €
CapEx, obligations	171 957 556 €
OpEx, obligations	957 031 €

La proportion des investissements dans des activités alignées avec la taxinomie représente moins de 3% en considérant les obligations souveraines dans le dénominateur et moins de 4% en excluant les obligations souveraines de dénominateur par rapport aux investissements totaux. Aucun produit financier géré par Ossiam a un engagement supérieur à 0% de proportion minimale d'investissements dans des activités alignées sur la taxinomie

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



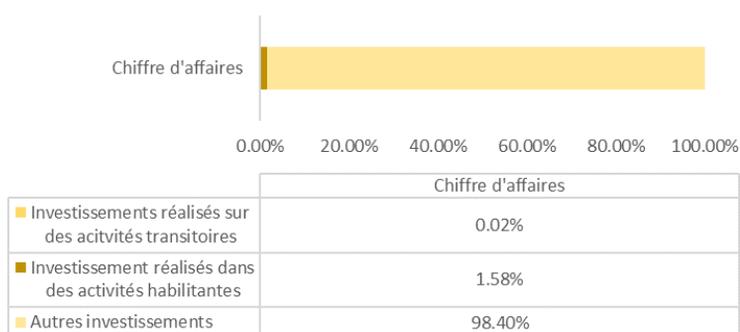
2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



5. Information relative à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles – Rapport 2023

Ossiam a investi moins de 2% en activités transitoires et habilitantes selon la taxonomie. Les produits financiers d'Ossiam n'ont pas d'engagement à faire des investissements minimaux sur ces activités.

3. Alignement des investissements réalisés sur des activités transitoires et habilitantes selon la taxonomie, obligations souveraines incluses*



En 2022, tous les investissements alignés sur la taxonomie étaient alignés avec l'objectif d'atténuation du changement climatique. Les chiffres représentés sont une moyenne des valeurs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Produits financiers concernés

Les deux graphiques 1 et 2 de la section, font apparaître en brun le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements de la société de gestion, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements des produit financiers autres que les obligations souveraines.



5. Information relative à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles – Rapport 2023

La totalité (100%) des données reportées provient du fournisseur de données. Aucune estimation n'a été faite par Ossiam.

Les données de la taxonomie sont fournies par Sustainalytics, un fournisseur de données externe. Par conséquent, toutes les valeurs proviennent directement de cette source et aucune modification n'a été apportée. Ainsi, la méthodologie tient compte du risque de double comptage lorsqu'elle additionne l'alignement sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique. En 2022, la disponibilité des données nous a seulement permis de mesurer l'alignement sur l'atténuation du changement climatique. Par conséquent, les mécanismes visant à éviter le double comptage dans la méthodologie de Sustainalytics n'étaient pas pertinents.

Combustibles fossiles

En 2022, le montant investi dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été de 179 733 953 €. Ce montant équivaut à 3,1% des investissements totaux d'Ossiam pour la période reportée.

A l'exception des fonds Harmonia, Ossiam US Steepener , et Ossiam Euro Government Bonds 3-5Y Carbon Reduction, tous les fonds étaient investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.

La totalité (100%) des données reportées provient du fournisseur des données. Aucune estimation n'a été faite par Ossiam.

Les données d'exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont fournies par Sustainalytics, un fournisseur de données externe. Par conséquent, toutes les valeurs proviennent directement de cette source et aucune modification n'a été apportée. Les valeurs sont mesurées par pourcentage d'exposition. Dès lors, il ne pouvait y avoir de risque de double comptage.



6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris



Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Ossiam a une stratégie d'alignement aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris relatifs à la diminution des émissions de gaz à effet serre. Le périmètre de cette stratégie se limite aux produits financiers qui incluent un objectif de température dans leur documentation contractuelle.

Cette stratégie intègre la philosophie de la société et son expertise quantitative dans le développement des stratégies d'investissement.

Ossiam intégrera l'alignement à l'Accord de Paris dans l'objectif d'investissement ou le processus d'investissement des produits. Cela signifie que en considérant les investissements qui composent le produit dans leur ensemble, le portefeuille sera contraint pour que ses émissions de gaz à effet de serre soient compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés.

De plus, Ossiam considère le changement climatique comme un sujet d'engagement essentiel pour l'avenir des entreprises, des communautés et de la planète. Ossiam participe aux campagnes d'engagement qui incitent les acteurs du marché à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Le changement climatique fait également partie des thématiques d'engagement direct avec des entreprises investies choisies.

Objectif quantitatif

La stratégie d'alignement établit un objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes à horizon 2030.

Cet objectif établit que, en 2030, 100% des encours gérés par les fonds qui intègrent un scénario climatique dans leur processus d'investissement prévoiront une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre compatible avec une augmentation globale de la température limitée à 2°C à l'horizon 2050.

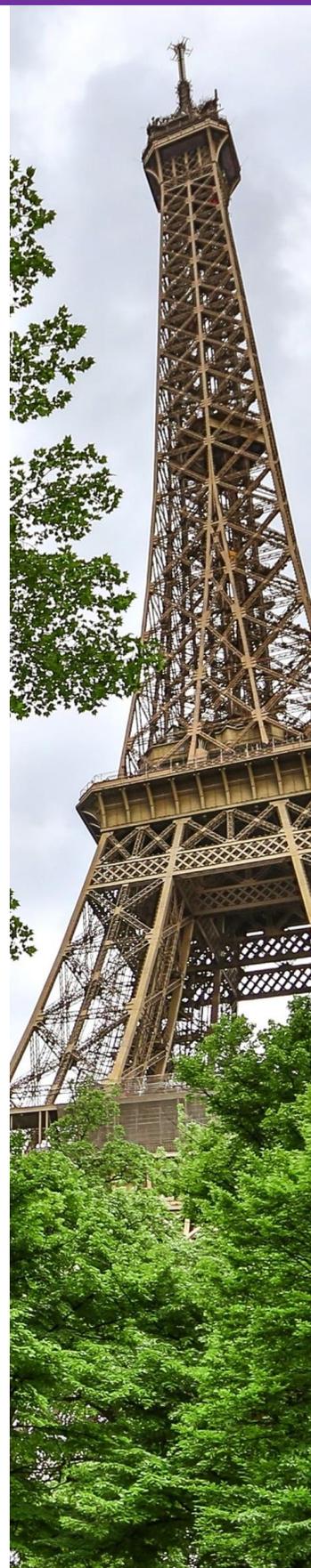
6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Données estimées

L'augmentation de température globale sur un scénario avec un horizon à 2050 est une estimation. En conséquence, les données sont estimées pour le total des encours gérés par l'entité.

Méthodologies externes et bases de données

L'estimation de température utilise une méthodologie externe, fournie par ISS ESG (<https://www.issgovernance.com/esg/methodology-information/>). Les données sur lesquelles s'appuie l'analyse de température ne sont pas accessibles librement. 23 Le risque de double comptage est réel et consiste à attribuer aux différentes entités la même unité de gaz à effet de serre dans la méthodologie de comptage. Il faut admettre que le risque de double comptage est difficile à traiter, car cela supposerait connaître toutes les relations économiques entre les acteurs financiers. Les estimations des empreintes carbone sont affectées par le double comptage, surtout si la méthodologie considère la somme des trois scopes. Par exemple, les émissions Scope 2 d'une entreprise sont souvent le Scope 1 de son fournisseur d'énergie. Pour éviter les risques que double comptage les utilisateurs des données suivent une approche qui consiste à diviser les empreintes carbone par N, où N > 0 est le nombre de macro-secteur qui est modélisé.



6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris



Quantification des résultats

Au 31/12/2022, huit fonds gérés par Ossiam suivent un alignement aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris, leurs empreintes carbone sont dans le tableau ci-dessous.

Fonds	Emissions GES (tCO ₂ eq)			Intensité GES Scope 1+2+3 (tCO ₂ eq/€)	Température °C
	Scope 1	Scope 2	Scope 3		
Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF	386	632	3 640	277	1,8
Ossiam Governance for Climate	283	89	750	179	1,6
Ossiam Bloomberg Europe ex Eurozone PAB NR	3 870	828	5 621	325	Non applicable, ces fonds suivent un indice PAB, métrique hors du champ d'application du règlement PAB.
Ossiam Bloomberg Japan PAB NR	2 575	2 013	11 160	242	
Ossiam Bloomberg Canada PAB UCITS ETF	2 566	917	6 198	256	
Ossiam Bloomberg Asia Pacific ex Japan PAB NR	4 464	1 370	8 494	235	
Ossiam Bloomberg USA PAB UCITS ETF	2 312	1 270	7 756	219	
Ossiam Bloomberg Eurozone PAB NR	4 944	1 680	9 790	266	

Fonds indiciels « transition climatique » et « Accord de Paris »

Au 31/12/2022 Ossiam gère six fonds indiciels qui suivent un indice de référence « Accord de Paris ».

Les indices de référence « Accord de Paris » intègrent dans leur méthodologie la réduction des émissions de carbone d'une manière compatible avec la limitation du réchauffement climatique à moins de 2°, comme le stipule l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015. En particulier, l'indice cherche à contribuer à réduire l'intensité des gaz à effet de serre (GES) d'au moins 50 % par rapport à son indice de référence et à réduire l'intensité des GES d'au moins 7 % en moyenne par an par rapport à l'indice lui-même.

6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Les indices sont qualifiés comme des indices de référence « Accord de Paris » en vertu du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011. La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice peut être consultée dans la section "Equity indices fact sheets and Publications" du site web de Bloomberg : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/esg-and-climate-indices-resources/>

Le impacts de la stratégie d'alignement sur les accords de Paris dans la stratégies investissement.

Ossiam n'applique pas de méthodologie interne pour évaluer l'alignement des sociétés sur les objectifs de l'Accord de Paris. La stratégie d'investissement de la SGP utilise pour ce faire des méthodologies externes.

Complémentarité entre la stratégie ESG et stratégie d'alignement à l'accord de Paris

Les stratégies externes d'alignement complètent l'offre des stratégies ESG offertes par Ossiam par l'inclusion de mesures d'alignement dans certains fonds de sa gamme. La stratégie ESG cherche à inclure des enjeux extra-financiers dans le processus de la prise de décision d'investissement des actifs des fonds gérés. Les mesures d'alignement à l'Accord de Paris seront incluses progressivement dans les méthodologies utilisées dans la mise en œuvre de la stratégie ESG.

Produits financiers concernées.

Au 31/12/2022, Ossiam offre huit produits financiers dans lesquels une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris est implémentée.



6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris



Politiques de sortie progressive de charbon et des hydrocarbures non conventionnels

La politique d'exclusion d'Ossiam concernant le charbon thermique et le pétrole non conventionnel couvre les sous-secteurs suivants :

Charbon thermique : évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction du charbon thermique ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique.

Sables bitumineux : évaluer si les entreprises sont impliquées dans l'extraction de sables bitumineux.

Exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique : évaluer si les entreprises tirent des revenus de la prospection pétrolière et gazière dans les régions arctiques offshore.

L'alignement sur l'Accord de Paris pourra impacter les seuils d'exclusions et objectifs intégrés dans l'ensemble des stratégies d'investissement ESG. Les seuils et mesures d'amélioration seront alignés sur les niveaux définis par les standards internationaux. En sus, la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels dépendra des calendriers prévus par les standards internationaux. Par exemple la gamme des fonds qui suivent des indices de référence « Accord de Paris » applique des exclusions sur certains seuils de revenus liés au charbon, au pétrole et au gaz.

De plus, la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures peut être intégrée aux stratégies d'investissement qui n'ont pas un objectif d'alignement à l'Accord de Paris.

6. Information sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

La part des encours couverte par ces politiques

Au 31/12/2022, Ossiam applique l'exclusion du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels dans neuf fonds qui sont classifiés comme article 8 ou 9 selon le règlement SFDR. La part concernée par ces exclusions équivaut à 20.6% des encours gérés par Ossiam. Les six fonds indiciaires qui suivent des indices de référence « Accord de Paris » et appliquent des exclusions selon leur acte délégué représentent 8.8% des encours gérés par Ossiam.

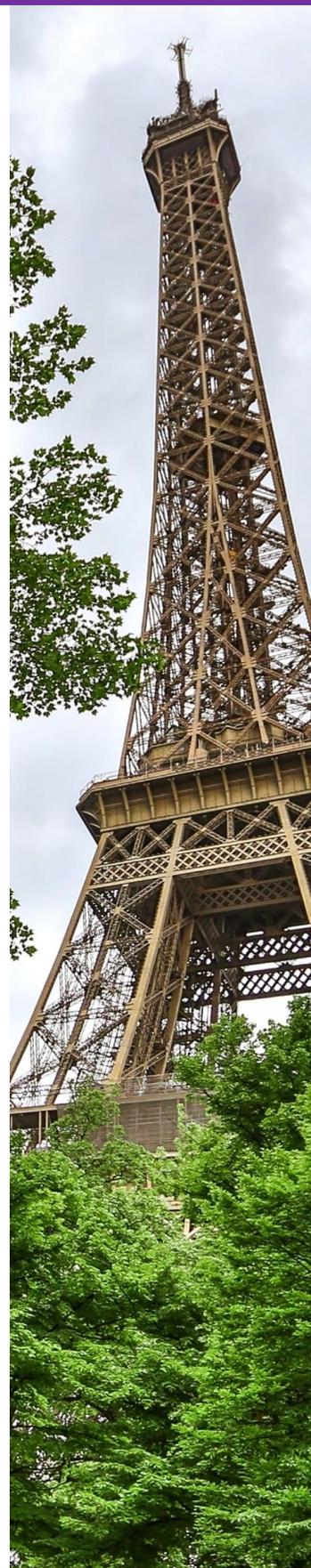
Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.

Au sein d'Ossiam, le comité ESG et le comité Produits supervisent au niveau de la société et de ses produits financiers l'implémentation de la stratégie ESG, qui inclut éventuellement la stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris. Les comités ont lieu chaque trimestre au moins.

La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Les produits financiers sont examinés régulièrement pour assurer une conformité avec leur objectif d'investissement, ce qui inclut l'alignement éventuel aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris. Les mises à jour des produits, méthodologies et données doivent être approuvées par les comités pertinents.

Ossiam note les recommandations du Comité Scientifique et d'Expertise portant sur les hydrocarbures non conventionnels et les stratégies d'alignement. Le comité ESG examinera la faisabilité et la pertinence de l'application potentielle de ces recommandations aux activités d'Ossiam au cours de l'année.



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité est la "diversité des espèces, la variation des gènes et les différents écosystèmes" (Convention sur la diversité biologique, CDB). En d'autres termes, il s'agit de toutes les variétés de vie que l'on peut trouver sur Terre. Par ailleurs, la biodiversité est au cœur d'une sixième extinction de masse.

Les entreprises contribuent au déclin de la biodiversité par l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution et l'introduction d'espèces envahissantes dans les écosystèmes. Cette activité entraîne une perte de biodiversité, ce qui est une tragédie en soi, car toutes ses composantes constituent un noyau fondamental qui régule l'état de la planète. Sans biodiversité, il n'y a pas d'écosystèmes capables de réguler les cycles naturels (Stockholm Resilience Center, 2017)¹.

En 2020, Ossiam a lancé une stratégie d'investissement qui a pour objectif de réduire l'impact sur la biodiversité d'un portefeuille investi dans le secteur agroalimentaire.

Ossiam envisage d'intégrer plus avant l'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité dans l'objectif d'investissement ou le processus d'investissement de certains produits. Cela signifie que en considérant les investissements qui composent le produit dans leur ensemble, le portefeuille sera optimisé pour que son empreinte sur la biodiversité soit la plus faible possible.

1. Stockholmresilience.org. 2017. A fundamental misrepresentation of the Planetary Boundaries framework. [online] Available at: <<https://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2017-11-20-a>>

Objectif quantitatif

D'ici 2030, 100% des encours gérés dans des fonds qui intègrent la préservation de la biodiversité dans leur objectif et processus d'investissement seront systématiquement alignés aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

En décembre 2022, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal a été adopté lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP 15). Ce cadre définit une voie ambitieuse pour atteindre la vision globale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Parmi les éléments clés du cadre figurent quatre objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030. En particulier, la cible 15 prévoit que les institutions financières

(a) Contrôlent, évaluent et divulguent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, y compris en imposant des exigences à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, et de leurs portefeuilles ;

(b) Fournissent les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables ;

(c) Rendent compte du respect des réglementations et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le cas échéant.

Grace à ce nouveau cadre, nous adapterons notre objectif de biodiversité et les mesures pour l'atteindre en fonction de l'évolution des réglementations et pratiques.

Respect des objectifs de la convention sur diversité biologique

Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert appropriée des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques et grâce à un financement adéquat.

Ossiam prend en compte les objectifs de la Convention sur la diversité biologique par l'application de stratégies d'exclusion qui examinent les controverses liées aux normes internationales. Nous considérons la Convention sur la diversité biologique comme le document-clé dont découlent les stratégies nationales liées à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

De plus, les activités d'engagement d'Ossiam ont porté sur le thème de la biodiversité par le biais d'une campagne directe et d'une action collaborative. La campagne menée par Ossiam a mis un premier coup de projecteur sur la biodiversité et la perte de biodiversité liée aux activités des entreprises. Pour l'engagement collaboratif, l'objectif était de comprendre les risques pour la biodiversité, le climat et la société découlant d'une mauvaise gestion des déchets d'élevage.



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité, définies par IPBES.

L'indicateur qu'Ossiam utilise pour mesurer l'impact sur la biodiversité dans ses stratégies d'investissement où elle est prise en compte se réfère au cadre défini par l'Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). Nous cherchons à intégrer les dernières informations pertinentes publiées par l'IPBES dans les méthodologies de calcul de l'impact sur la biodiversité.

L'indicateur utilise les pressions suivantes sur la biodiversité :

- L'utilisation des terres : l'influence humaine sur les habitats terrestres, y compris la conversion de la couverture terrestre (déforestation ou exploitation minière), les changements dans la gestion des (agro-)écosystèmes (intensification ou exploitation forestière) ou les changements dans la configuration spatiale du paysage (fragmentation des habitats).
- Le changement climatique : les changements climatiques et météorologiques ont un impact sur le fonctionnement in situ des écosystèmes et provoquent la migration d'espèces et d'écosystèmes entiers. Ce phénomène peut menacer jusqu'à une espèce sur six au niveau mondial et aura des répercussions sur tous les biomes.
- La pollution : le dépôt de substances dans l'environnement (air, eau, sol) est un facteur de changement des écosystèmes dans tous les biomes, avec des effets directs particulièrement dévastateurs sur les habitats d'eau douce et marins. Il s'agit notamment de l'eutrophisation, de l'acidification, de l'écotoxicité et de la formation d'ozone, mais aussi des effets du bruit, de la lumière et des perturbations.

Indicateur d'empreinte biodiversité

Ossiam utilise le Mean Species Abundance (MSA) pour calculer l'empreinte sur la biodiversité. Cet indicateur permet d'évaluer l'empreinte physique de nos investissements et il est intégré comme l'indicateur de référence dans le processus d'investissement du fonds Food for Biodiversity.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Au 31/12/2022, Ossiam a eu une empreinte en biodiversité de -0,06 km²MSA/Valeur de marché en million USD. La valeur obtenue couvre uniquement 18,8% des encours sous gestion. Les limites de couverture des données posent un défi pour estimer l'ensemble des contributions à la perte en biodiversité. Ossiam continue à suivre auprès des prestataires de données les évolutions méthodologiques qui pourront améliorer la fourniture d'estimations manquantes sur certains secteurs.

Ossiam prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et mesure et reporte la part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. Pour la période considérée, Ossiam compte 9,1% de ses encours dans des sociétés ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

Produit financiers concernés

Au 31/12/2022, Ossiam a intégré le MSA dans son produit financier Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF, représentant 0,4% des encours totaux de la société. La stratégie a pour objectif l'optimisation du MSA, avec une contrainte qui limite l'impact et correspond aux objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Pour atteindre l'objectif de façon quantitative, nous avons associé les limites planétaires avec l'abondance moyenne des espèces (MSA) pour déterminer un objectif scientifique. Cet objectif permet d'aligner l'empreinte des investissements sur une biosphère saine et fonctionnelle.

Données estimées

Les données Corporate Biodiversity Footprint sont la source pour estimer l'empreinte en biodiversité. L'indicateur MSA est un indicateur estimé en intégrant plusieurs variables. Par conséquent, 100% des données sont estimées.

Méthodologies externes et bases de données

Un modèle input-output est utilisé pour arriver à une valeur de MSA pour chaque société. La méthodologie utilise les activités des entreprises (input) pour estimer les pressions et ses impacts sur la biodiversité (output). La [méthodologie](#) et les bases de données sont la propriété du fournisseur Iceberg Datalab. Les données MSA ne sont pas accessibles librement.



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Ossiam s'engage à être un gestionnaire d'investissement responsable qui prend en compte et intègre dans son processus de décision d'investissement les risques liés à la durabilité, c'est-à-dire les événements ou conditions environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements.

Intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.

Afin d'intégrer les risques liés à la durabilité dans son processus de décision en matière d'investissement, Ossiam prend les mesures suivantes :

- Utilisation des données ESG de fournisseurs tiers

Ossiam exige que tous les titres de l'univers d'investissement éligible d'un produit ESG (tous les titres dans lesquels il pourrait potentiellement investir) possèdent des données ESG ou une notation ESG afin que l'algorithme puisse appliquer les règles ESG nécessaires à la sélection des titres. Cela implique que des milliers de titres dans tous les secteurs et dans la plupart des pays doivent être notés.

Par conséquent, Ossiam dépend de fournisseurs externes de données ESG. Nous avons sélectionné des fournisseurs de données ESG qui sont bien considérés dans le secteur, mènent des analyses de haute qualité et fournissent des résultats détaillés qui peuvent être intégrés de manière quantitative.

Ossiam est toutefois conscient des biais et des lacunes des notations ESG et modère ce risque en soumettant ses fournisseurs à un processus de sélection approfondi et robuste et à un contrôle régulier.

- Exclusions

Notre liste d'exclusions ESG peut comprendre, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Armement controversé
- Tabac
- Charbon thermique
- Energie dérivée du charbon
- Huile de palme
- Contravention au Pacte mondial de l'ONU
- Société impliquée dans une controverse grave
- Embargo
- Evasion fiscal
- Blanchiment
- Terrorisme



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Ces exclusions, ainsi que les seuils de revenus considérés et la présence de produits controversés dans la chaîne d'approvisionnement, dépendent de l'objectif ESG du fonds et sont validées par le comité ESG pour chaque produit.

Ossiam s'engage à réaliser un minimum d'exclusions dans les produits financiers ESG.

Actions et obligations d'entreprises

- Fabrication dédiée d'armement à sous-munitions, d'armes biologiques ou chimiques
- Produits contenant du tabac*
- Sociétés qui exploitent ou génèrent de l'énergie en utilisant le charbon*
- Sociétés contrevenant à un des Dix Principes du Pacte mondial de l'ONU
- Sociétés impliquées dans une controverse grave

Obligations souveraines

- Pays identifiés par le GAFI comme n'ayant pas adopté des mesures adéquates en termes de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent
- Pays soumis à un embargo des USA ou de l'UE
- Pays enregistrés dans la liste de l'UE des juridictions non-coopératives en matière fiscale

Pour les mandats, nous encouragerons les clients à prendre en compte notre liste d'exclusions.

L'implémentation de la politique de risques se fait par la mise en œuvre des critères ESG et est effectuée en fonction de la fréquence de rééquilibrage du portefeuille (mensuelle à annuelle). A chaque rééquilibrage, l'ensemble des règles, critères et objectifs prédéfinis sont systématiquement mis en œuvre, y compris les caractéristiques ESG.

La combinaison des contrôles effectués à chaque rééquilibrage et à chaque date de valorisation contribue à assurer que le fonds est conforme à la stratégie ESG décrite dans le prospectus.

8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Type de fonds	Occurrence du contrôle	Description du contrôle
Fonds systématiques à gestion active	A chaque rééquilibrage	Des contrôles sont effectués à chaque rééquilibrage en suivant l'ensemble de la méthodologie pour s'assurer que le portefeuille d'investissement est conforme aux critères ESG détaillés dans le prospectus du fonds. Ce contrôle est effectué à l'aide d'un algorithme codé en Matlab. Il est réalisé en appliquant chaque filtre ESG détaillé dans le prospectus et dans la documentation technique interne à l'univers d'investissement du fonds et en faisant correspondre la sélection avec les résultats de la gestion du fonds.
	A chaque date de valorisation	Les contrôles sont effectués sur la composition du fonds afin de s'assurer que les investissements sont en ligne avec le portefeuille théorique qui a été validé lors du rééquilibrage précédent.
Fonds à gestion passive	A chaque rééquilibrage	L'objectif du fonds est de répliquer un indice financier ESG. La composition de l'indice financier est déterminée par le fournisseur de l'indice qui est indépendant d'Ossiam. Les critères ESG sont décrits dans la méthodologie de l'indice qui est publiquement disponible et mise en œuvre par le fournisseur de l'indice. Le fournisseur de l'indice est chargé de veiller à ce que les critères ESG définis dans l'indice soient mis en œuvre à chaque rééquilibrage.
	A chaque date de valorisation	Les contrôles sont effectués sur la composition du fonds afin de s'assurer que les investissements sont en ligne avec la composition de l'indice publiée quotidiennement par le fournisseur de l'indice.



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Par ailleurs, Ossiam considère également que les critères suivants sont des indicateurs de risque de durabilité :

- Non-conformité avec les principes du Pacte mondial de l'ONU
- Avoir une controverse de niveau 5

En effet, investir dans des actifs relevant de ces catégories pourrait augmenter le risque de durabilité des fonds.

Pour chaque fonds (y compris article 6 au sens de SFDR), si le pourcentage d'investissements relevant de l'un de ces critères est supérieur à 10 %, nous considérons qu'il existe un risque de durabilité. L'analyse est effectuée uniquement sur les investissements directs, ce qui signifie que les swaps ne sont pas pris en compte.

En cas de risque de durabilité (quelle que soit la classification du fonds au sens de SFDR), la question est soumise au comité des risques et au comité d'investissement, qui se réunissent tous les mois pour en débattre. La question peut également être soumise au comité ESG si nécessaire.

A noter que le premier fonds ESG d'Ossiam (Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF) suit un indice qui n'intègre pas ces exclusions. Nous travaillons activement à leur application dans la stratégie de gestion.

Climat

Ossiam prend au sérieux les risques liés au changement climatique. L'Economist Intelligence Unit estime que d'ici à 2050, les dommages cumulés dus au changement climatique pourraient appauvrir le produit intérieur brut (PIB) mondial de 3 %.

Les risques liés au climat sont divisés en risques physiques et en risques de transition :

- Un événement météorologique extrême unique, ou des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, et
- des modifications progressives du climat, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement, comprenant la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.

Les risques physiques peuvent avoir des conséquences directes, telles que des dommages matériels ou une baisse de productivité, ou des conséquences indirectes en entraînant des événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Les risques de transition font référence à un impact négatif sur la valeur des produits qui peut résulter, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie à plus faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental. Ce processus pourrait être déclenché, par exemple, par l'adoption relativement abrupte de politiques climatiques et environnementales, par des progrès technologiques ou par des changements dans le sentiment et les préférences du marché, ce qui pourrait mettre en danger les entités qui n'ont pas réussi à s'adapter.

Il convient de noter que les risques physiques peuvent avoir un impact sur les risques de transition dans la mesure où, par exemple, une forte augmentation des premiers peut nécessiter une transition plus rapide de l'économie.

Biodiversité

Les risques en biodiversité sont les risques commerciaux liés à la biodiversité au sens large. Il s'agit notamment des risques liés aux impacts directs ou aux dépendances vis-à-vis de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que des risques liés à la réglementation, au financement, à la réputation et à la chaîne d'approvisionnement qui découlent des relations entre les entreprises et la biodiversité et les écosystèmes

Réputationnel

Cependant, la durabilité ne doit pas se limiter aux questions climatiques ou en biodiversité ; d'autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent également se traduire par des risques financiers importants pour les entreprises bénéficiaires d'investissements. Par exemple, les événements sociaux ou de gouvernance peuvent se matérialiser par un risque de réputation, par exemple une perte de confiance soudaine à la suite d'une plainte déposée avec succès contre une société objet d'un investissement. Ces risques peuvent à leur tour avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des produits et sont donc également pris en compte dans notre processus de décision d'investissement.

En d'autres termes, et conformément au règlement SFDR, pour Ossiam, les risques liés à la durabilité sont des événements ou des conditions environnementales, sociales ou de gouvernance qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des produits.



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Ces risques, lorsqu'ils sont pertinents et significatifs (ou susceptibles de l'être), sont intégrés dans le processus décisionnel d'Ossiam en matière d'investissement pour les produits qui promeuvent les caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif l'investissement durable. Ces risques sont également pris en compte dans l'engagement mené sur les produits d'actions, y compris ceux qui ne promeuvent pas les caractéristiques ESG ou n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

Les facteurs de durabilité qui sont évalués en relation avec les risques de durabilité peuvent inclure :

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> Emissions GES (gaz à effet de serre) Usage des sols et biodiversité Usage des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux services de base Relations avec les communautés Confidentialité et sécurité des données Capital humain Droits humains Gouvernance des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Directoire, qualité de gestion et intégrité Structure du conseil Actionnariat et droits des actionnaires Rémunération Reporting financier Gestion des parties prenantes Ethique des affaires

Ossiam ne classe pas les risques considérés en fonction d'un horizon temporel, car les analyses utilisent des données provenant des prestataires externes pour réaliser les évaluations. Par exemple, les estimations du risque physique sont basées sur le long terme car elles prennent en compte des scénarios d'émissions jusqu'en 2050.

Produits financiers concernés

Conformément à la directive OPCVM et FIA, le risque de durabilité doit être contrôlé pour tous les fonds.

L'équipe risques surveille le score ESG de tous les fonds sur la base de l'évaluation (faite par Sustainalytics) des actions et des obligations d'entreprise. Les emprunts d'État des pays de l'UE sont classés par défaut comme présentant un risque négligeable. L'analyse ne porte que sur les investissements directs, ce qui signifie que les swaps ne sont pas pris en compte.

Une alerte sera déclenchée si le portefeuille présente un risque ESG élevé (c'est-à-dire une note de risque ESG supérieure à 30).

8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Revue du cadre de gestion des risques

La prise en compte de critères ESG par Ossiam se fait de manière systématique. Ainsi, dès la conception d'une stratégie d'investissement, le cadre utilisé pour évaluer le risque de durabilité est incorporé dans la méthodologie du produit. Ce cadre est revu lorsqu'une stratégie d'investissement évolue dans sa méthodologie. Le comité ESG d'Ossiam supervise et approuve toute modification des politiques ESG dans les stratégies. Le comité informe les équipes concernées de leur approbation et des contrôles qui doivent être, le cas échéant, instaurés. Il n'y a pas de révision périodique prédéterminée.

Actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG.

- Exclusion

Le modèle quantitatif qui traduit les exclusions en règles d'investissement, communément appelé filtre d'exclusions, est constitué d'une liste de critères s'appliquant séquentiellement à l'univers d'investissement, et qui permet de retirer de l'univers éligible toute entreprise n'ayant pas les caractéristiques ESG nécessaires pour être en conformité avec le critère donné. Parmi les critères utilisés dans les stratégies concernées, on retrouve l'exclusion pour cause de controverses (le niveau de sévérité dépendant du type de stratégie), les violations du Pacte mondial de l'ONU, l'exposition aux secteurs controversés.

- Intégration ESG

Les modèles quantitatifs qui traduisent l'intégration ESG en règles d'investissement ont pour objectif de restreindre l'univers d'investissement aux titres dont les qualités et les profils ESG correspondent aux objectifs que poursuit la stratégie d'investissement. Parmi les modèles les plus utilisés, on trouve le Best-In-Class, le Best-In-Universe et le Machine Learning.

- Transparence des impacts négatifs sur la durabilité en relation avec les fonds ou les mandats qui promeuvent les caractéristiques ESG ou dont l'objectif est l'investissement durable (les "produits ESG")



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Ossiam considère les principaux impacts négatifs (" PAI "), qu'ils soient matériels ou susceptibles de l'être, de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci sont pris en compte dans tous les produits ESG, c'est-à-dire les fonds ou mandats qui prennent en compte les caractéristiques ESG ou dont l'objectif est l'investissement durable. Ossiam gère également d'autres fonds ou mandats qui, en raison de leur nature, ne sont pas propices à la prise en compte des caractéristiques ESG. Il s'agit, par exemple, de fonds qui investissent strictement dans des obligations d'État américaines ou les matières premières. Ossiam offre également des produits qui suivent des indices qui ne sont pas ESG ; comme il s'agit de stratégies de réplcation (trackers), la nature même du produit empêche Ossiam de prendre en compte les PAI dans la construction du portefeuille.

- Vote actionnarial

Dans la mesure du possible, Ossiam exerce les droits de vote attachés à tous les titres de ses fonds actions dans le monde entier. Bien que les votes soient automatisés, ils suivent une politique de vote qui intègre les meilleures pratiques en termes de gouvernance, et qui tient compte de la politique et des actions des entreprises en matière environnementale et sociale. La mise en œuvre du vote est effectuée par un partenaire spécialisé dans le vote actionnarial.

Ossiam est une filiale de Natixis Investment Managers, mais elle exerce ses activités d'investissement et de gestion en toute indépendance. En tant que gestionnaire d'actifs indépendant, Ossiam est donc libre de tout conflit d'intérêt qui pourrait émaner d'une entité du groupe offrant d'autres services financiers aux sociétés sur lesquelles Ossiam émet un vote.

Ossiam publie toutes ses décisions de vote. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique de vote d'Ossiam et aux rapports disponibles sur www.ossiam.com.

- Engagement

L'engagement fait partie de l'approche d'Ossiam en matière de risques de durabilité. Les informations sur l'engagement et l'escalade sont disponibles dans la section traitant de la transparence des impacts négatifs sur la durabilité.

8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Estimation quantitative

Risque climatique

Ossiam a réalisé un exercice d'estimation de ses risques physiques et de transition pour 2022. Les risques physiques ont été estimés à l'aide d'informations provenant d'un fournisseur externe. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'estimation en utilisant une méthodologie « Value at Risk » (VaR).

Indicateur	Description	Valeur au 31/12/2022
Entreprise exposée au risque	Somme des poids des actions considérées comme "à risque" d'un événement lié au changement climatique.	17,4%
VaR selon le scénario le plus probable à horizon 2050	Moyenne pondérée de la VaR d'ici 2050. Elle indique la part de la valeur de l'entreprise qui est menacée d'ici à 2050 selon le scénario le plus probable de risques physiques.	0.5%
VaR selon le scénario le plus défavorable à horizon 2050	Moyenne pondérée de la VaR d'ici 2050. Elle indique la part de la valeur de l'entreprise qui est menacée d'ici à 2050 dans le pire des cas par les risques physiques.	0.8%

L'analyse du fournisseur externe s'étend jusqu'à l'année 2050 et comprend deux des scénarios les plus pertinents, utilisés dans le 5ème rapport d'évaluation du GIEC (AR5). Un scénario "le plus probable" basé sur le scénario de concentration de rayonnement (RCP) 4,5 (augmentation de la température de 1 à 3°C d'ici 2100), et un scénario "le plus défavorable" basé sur le RCP 8,5 (augmentation de la température de 3 à 5°C d'ici 2100).

Risque de transition

Ossiam a estimé l'impact financier du risque de transition sur la valeur du portefeuille. L'approche utilise les permis carbone de l'UE pour estimer le coût du non-alignement des actifs sous gestion à l'Accord de Paris.

Tout d'abord, la méthodologie estime la proportion du portefeuille alignée sur le scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ce scénario décrit une voie potentielle pour réduire les émissions de CO₂ tout en s'attaquant à la pollution de l'air et en réalisant l'accès universel à l'énergie. Le scénario suppose qu'une somme de politiques et de technologies seront mises en œuvre pour limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,8°C, avec une probabilité de 66 % que les émissions de CO₂ restent à un niveau net nul après 2070. Par conséquent, nous supposons que la proportion alignée n'est pas exposée de manière significative aux risques de transition.



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Ensuite, la proportion restante des émissions de GES du portefeuille d'Ossiam - non alignée - pour 2022 a été estimée. Les émissions estimées ont été évaluées au prix des permis sur le marché du carbone de l'Union européenne au 30/12/2022. Au final, on obtient le coût financier global imparté au portefeuille non aligné d'Ossiam.

Part du portefeuille d'Ossiam dans le SDD de l'AIE non aligné

Proportion actifs	56%
Emissions GES	197 811 tCO ₂ e
Prix du carbone en EUR	94,1 EUR
Coût total EUR	18 614 053 €

Cette analyse est limitée pour les raisons suivantes :

- Il est supposé que les entreprises alignées n'encourent aucun coût lorsque les politiques et les technologies permettant d'atteindre la SDD de l'AIE sont mises en œuvre.
- L'analyse est limitée car elle ne prend en compte que le prix du carbone à une date donnée. L'analyse repose sur l'hypothèse de la stabilité des prix.
- Le SDD de l'AIE n'est qu'une trajectoire parmi plusieurs scénarios climatiques. Les émissions de GES et le prix du carbone dépendront en fin de compte de la trajectoire d'émissions suivie par l'économie.

8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Les estimations des risques physiques et de transition sur les produits financiers ont été réalisées à des fins de reporting et d'évaluation interne. Les produits financiers qui intègrent des contraintes visant à limiter la contribution d'Ossiam au changement climatique n'ont pas ajusté leurs méthodologies sur la base des évaluations du risque climatique.

Biodiversité

Ossiam n'a pas réalisé d'exercice d'estimation des risques physiques ou de transition liés à la biodiversité. La raison réside dans le manque de données pour préparer une évaluation significative. L'équipe ESG et l'équipe de recherche ont échangé avec des fournisseurs de données et des associations pour trouver des données pertinentes qui pourraient nous permettre d'améliorer notre approche de ce sujet, Ossiam poursuivra ses efforts pour intégrer des données matérielles dans son analyse ESG.

Parallèlement, Ossiam a réalisé une évaluation de certains des facteurs, définis dans le modèle Globio, liés à la perte de biodiversité.

Pressions	Catégorie	Valeur 31/12/2022
Utilisation du sol	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (%)	4,7%
	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (%)	40,1%
Pollution	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée ([SOx + Nox]/t/EURm)	0,3
	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tEURm)	1,8
Emissions GES	Émissions totales de GES (tCO2eq)	559 516

Les estimations des pressions sur la biodiversité des produits financiers ont été réalisées à des fins de reporting et d'évaluation interne.

Risques ESG et Controverses

Ossiam a également estimé ses performances en matière de risque de réputation par les indicateurs de risque ESG et controverses. Les résultats sont utilisés à des fins de reporting et d'évaluation interne. Aucun changement n'a été effectué sur la base de ces résultats



8. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques



Catégorie	Valeur 31/12/2022
Moyenne pondérée du Risque ESG du portefeuille, échantillon 0-40+ avec 0 indiquant risque négligeable	12,7
Pourcentage des investissements dans des titres associés à une controverse sévère (niveau 5)	0,3%
Pourcentage des investissements dans des titres associés à une controverse grave (niveau 4)	1,3%

Produits financiers concernés

Les estimations des risques ont été réalisées dans 22 des 31 stratégies d'investissement, couvrant 64 % des actifs sous gestion, et qui investissent principalement dans des actions.

Données estimées

Les données utilisées pour les estimations quantitatives ci-dessus sont des données estimées par nos fournisseurs des données. Par conséquent, 100% des données sont estimées.

Méthodologies externes et bases de données

Les estimations de risque climatique utilisent des données fournies par ISS ESG. Les données ne sont pas accessibles librement. La méthodologie est disponible sur le site du fournisseur (<https://www.issgovernance.com/esg/methodology-information/>).

Les estimations des pressions en biodiversité, risque ESG, et controverses utilisent des données fournies par Sustainalytics. Les données ne sont pas accessibles librement. La méthodologie peut être demandée au fournisseur sur son site (<https://www.sustainalytics.com/investor-solutions/esg-research/eu-sustainable-finance-action-plan-solutions>).

Ossiam ne prend aucune mesure pour modifier les données afin d'éviter le risque de double comptage pour les raisons exprimées précédemment dans ce rapport.

C'est la première année qu'Ossiam procède à une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques identifiés. Les éventuelles modifications apportées dans le futur à la méthodologie seront communiquées dans les rapports suivants

9. Plan d'action Ossiam 2023



Plan d'amélioration de l'entité

Section	Action d'amélioration	Impliquées
Moyens internes déployés par l'entité	Conduire une analyse des axes d'amélioration de la diversité des employés	Équipe ESG RH
Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Mise à jour des politiques, « Responsible Investment Policy » et « Proxy voting guidelines and engagement »	Équipe ESG
Taxinomie européenne et combustibles fossiles	Amélioration des données en Taxinomie : inciter le fournisseur des données à élargir la couverture des données Taxinomie. Soutenir les initiatives de collecte des données des associations du marché.	Équipe ESG Équipe Recherche
Stratégie objectifs internationaux PAB	Conduire une revue de la politique des exclusions des hydrocarbures non conventionnels.	Équipe ESG Équipe Recherche
Stratégie objectifs de long termes liés à la biodiversité	Amélioration des données en biodiversité : entamer des dialogues avec les fournisseurs des données pour le développement des bases des données qui permettent l'analyse en biodiversité de nos investissements	Équipe ESG Équipe Recherche
Gestion des risques	Amélioration des données de climat et biodiversité : entamer des dialogues avec les fournisseurs des données pour le développement des bases des données qui permettent une gestion de risques pour les investissements provenant du changement climatique et de la biodiversité.	Équipe ESG Équipe Recherche Équipe de risques

Plan d'amélioration des fonds de plus de 500 M€ d'encours

Les fonds de plus de 500 M€ sont gérés systématiquement suivant les objectifs et méthodologies décrits dans leurs prospectus. En conséquence, aucune amélioration ne sera mentionnée dans ce rapport. Les éventuels changements aux fonds seront implémentés par les processus internes de la société.

Contact & Legal Information

Contact

Ossiam

36 rue Brunel, 75017 Paris, France

75017 Paris - France

Tel : 00 33 1 84 79 42 70

www.ossiam.com

Legal information

Ossiam, a subsidiary of Natixis Investment Managers, is a French asset manager authorized by the Autorité des Marchés Financiers (Agreement No. GP-10000016). This material has been prepared solely for informational purposes only and it is not intended to be and should not be considered as an offer, or a solicitation of an offer, or an invitation or a personal recommendation to buy or sell participating shares in any Ossiam Fund, or any security or financial instrument, or to participate in any investment strategy, directly or indirectly. It is intended for use only by those recipients to whom it is made directly available by Ossiam. Ossiam will not treat recipients of this material as its clients by virtue of their receiving this material. This material may not be distributed, published, or reproduced, in whole or in part.

